

HUMEUR

PASCAL LORENT

**PAUL MAGNETTE
TÊTE DE LISTE PS
AUX EUROPÉENNES :
L'ÉLECTEUR PERDANT**

On respire ! Tout va de nouveau bien au PS. Elio Di Rupo sera tête de liste à la Chambre et Magnette, en pole position à l'Europe. A condition, bien entendu, que la démocratie interne du premier parti francophone valide ces choix. La décision pour le président du PS peut se comprendre : le Montois rêve d'en découdre avec son successeur, Charles Michel (MR), dans ce Colisée contemporain qu'est devenue la Chambre. Celle du Carolo est plus surprenante, comme n'a pas manqué de le souligner Georges-Louis Bouchez : « *C'est Magritte ! Ceci n'est pas un candidat.* »

Et pour cause ! L'an dernier, sur les rives des lacs de l'Eau d'Heure, Paul Magnette s'est converti au décumul intégral. Le Carolo s'engageait ainsi à n'exercer qu'un seul mandat public, celui de bourgmestre de Charleroi en l'occurrence. Et le mayer sambrien n'entend pas manger sa parole. Il n'en fait d'ailleurs pas mystère : s'il est élu au sein d'un parlement, il ne siègera pas.

Ce qui amène inévitablement le débat sur ce moment-clé de la vie démocratique : l'élection. Celle-ci, de façon un peu formelle, s'assimile à un contrat passé avec l'électeur : un candidat se présente aux suffrages pour obtenir le droit d'intégrer une assemblée et s'engage à y siéger pour y défendre le programme sur lequel il a été élu. C'est à cette condition que le citoyen lui confie sa voix, c'est-à-dire le droit de parler en son nom. C'est un principe qui vaut, au

minimum, pour toutes les places éligibles. Et plus encore pour la tête de liste, garant par sa position de l'ensemble du programme du parti.

Se présenter sans vouloir siéger, c'est donc modifier les termes de cet accord tacite. On entend ici l'argument : ce n'est pas un problème si le contrat est clair avec l'électeur. C'est vrai ! Libre à lui de choisir en connaissance de cause. A ceci près que cela dénature quelque peu la nature du rapport mandant-mandataire. Et ceci à des fins moins nobles car partisans ou personnelles. Si Paul Magnette sollicite les suffrages sur la circonscription de toute la partie francophone du pays, c'est soit pour aider son parti en lui prêtant sa popularité, soit pour transformer l'élection en un référendum sur sa personne pour mieux briguer ensuite la présidence du PS. Raison pour laquelle il ne peut se contenter de pousser la liste depuis la dernière place.

Dans les deux cas, l'électeur a peu à y gagner : l'intellectuel brillant qu'est Paul Magnette ne siègera pas au Parlement européen et les voix émises profiteront à un suppléant qu'il n'aura pas choisi. A l'inverse, tout profite pour le Carolo qui pourra s'en retourner dans son beffroi en attendant de succéder à son président montois.

Alors, c'est vrai : le contrat est transparent. Mais un juriste avisé le qualifierait sans doute de léonin. Car on devine qui prend la part du lion. En cette période de colères citoyennes, il ne faudra pas s'étonner si l'on entend rugir.